

DECLARATION de PIEGEAGE

Valable trois ans à partir de la date de visa du Maire
(Article 11 de L'arrêté ministériel du 29 janvier 2007)

Je soussigné (nom, prénom) : Roudier Aurélie

Adresse : 25 rue des Crêtes, 17150 Saint Bonnet sur Gironde

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 17-3346

Titulaire du droit de destruction en qualité de (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- ☒ PROPRIETAIRE
☐ POSSESSEUR
☒ FERMIER
☐ DELEGUE de PROPRIETAIRES, POSSESSEURS, FERMIERS

Déclare, pour réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD) et conformément à l'Arrêté Ministériel du 29 janvier 2007 modifié. (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- ☐ PIEGER
☒ FAIRE PIEGER

Identification des pièges (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- ☒ NUMERO D'AGREMENT DU PIEGEUR
☐ MARQUE DE L'ORGANISME CHARGE DES OPERATIONS DE PIEGEAGE

Les pièges seront tendus sur la commune de : Saint Ciers sur Gironde

- ☒ SUR TOUTE LA COMMUNE
☐ AU LIEU-DIT (préciser) :

Délégués éventuels : Chaubenit Pascal

IDENTITE DU PIEGEUR (si ce n'est pas le déclarant)

Nom, Prénom : Gil Colin

Adresse : 6 route de pied sec, 17150 st Georges des Agouts

N° d'agrément : 17-3346

Fait à saint ciers sur Gde Le (1) 11/06/2025

Signature du déclarant :



Visa du maire :



(1) Valable trois ans à partir de la date de visa du maire

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration.
Il en remet une au déclarant.
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

DECLARATION de PIEGEAGE

Valable trois ans à partir de la date de visa du Maire
(Article 11 de L'arrêté ministériel du 29 janvier 2007)

Je soussigné (nom, prénom) : ...Roudier Aurélie.....

Adresse : ...25 rue des Crêtes, 17150 Saint Bonnet sur Gironde.....

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : ...17-3397.....

Titulaire du droit de destruction en qualité de (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- ☒ PROPRIETAIRE
☐ POSSESSEUR
☒ FERMIER
☐ DELEGUE de PROPRIETAIRES, POSSESSEURS, FERMIERS

Déclare, pour réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (SOD) et conformément à l'Arrêté Ministériel du 29 janvier 2007 modifié. (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- ☐ PIEGER
☒ FAIRE PIEGER

Identification des pièges (cochez la/les case(s) correspondante(s)) :

- ☒ NUMERO D'AGREMENT DU PIEGEUR
☐ MARQUE DE L'ORGANISME CHARGE DES OPERATIONS DE PIEGEAGE

Les pièges seront tendus sur la commune de : ...Saint Ciers sur Gironde.....

- ☒ SUR TOUTE LA COMMUNE
☐ AU LIEU-DIT (préciser) :

Délégués éventuels : ...Monsieur GIL COLIN.....

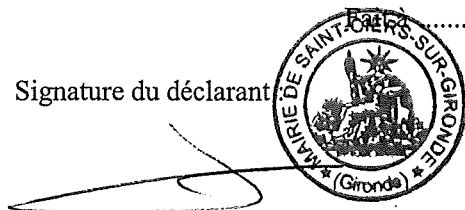
IDENTITE DU PIEGEUR (si ce n'est pas le déclarant)

Nom, Prénom : ...Chaubenit Pascal.....

Adresse : ...4 rue des Tulipes, 17150 Saint Bonnet sur Gironde.....

N° d'agrément : ...17-3397.....

Signature du déclarant



...saint ciers sur Gde..... Le (1) 11/06/2025

Visa du maire :

(1) Valable trois ans à partir de la date de visa du maire

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration.

Il en remet une au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.